



ICI

**ENGAGEMENT
QUALITÉ**
DU SERVICE LOCATION

2014



Règlement complet disponible sur www.fileresport.com

1000

**magasins de sport
de montagne
s'engagent pour
un séjour réussi
aux sports d'hiver**



**DOSSIER DE PRESSE FPS
HIVER 2014**

Chaque saison, plus de 6 millions de skieurs franchissent les portes d'un magasin de sports en station de montagne pour louer du matériel. Le rôle que jouent ces professionnels dans la satisfaction des vacanciers tout au long de leur séjour au ski est essentiel. Par conséquent, ils ont décidé de s'engager.

C'est l'objet du **règlement professionnel** des magasins de sport de montagne effectuant la location de matériel, qui **s'applique à compter de l'hiver 2012/2013** à l'ensemble des établissements membres de la FPS, Fédération Professionnelle des entreprises du Sport et des loisirs, **soit plus de 1000 magasins.**

Au cœur de ce nouveau règlement professionnel (à lire ci-contre), les clients retrouvent des engagements incontournables en matière de :

- > **SÉCURITÉ & HYGIÈNE,**
- > **QUALITÉ DE SERVICE**
- > **INFORMATION DU CLIENT,**
- > **RESPONSABILITÉ SOCIALE & ENVIRONNEMENTALE**

La FPS et ses adhérents contribuent activement à la promotion de la montagne française en finançant les actions collectives de France Montagnes



Pour identifier les établissements qui appliquent le règlement professionnel des magasins de sport de montagne effectuant la location de matériel, il suffit de se reporter à la **vignette millésimée affichée en vitrine** ci-dessous.

La liste des professionnels engagés et la version intégrale du règlement professionnel des magasins de sport de montagne sont disponibles sur

www.entreprisesdusport.com



RÈGLEMENT PROFESSIONNEL DES MAGASINS DE SPORT DE STATIONS DE MONTAGNE EFFECTUANT LA LOCATION DE MATÉRIEL DE SPORTS DE MONTAGNE

L'entreprise adhérente de la FPS, qui effectue de la location d'articles de sport de montagne s'engage à respecter le règlement professionnel suivant :

SECURITE DU CLIENT

L'entreprise adhérente s'engage à appliquer la norme ISO 11088 qui définit les règles internationales du réglage des fixations de ski.

L'entreprise recommande le port du casque pour les enfants et les adultes qui pratiquent le ski, le snowboard et les sports de nature à risque (VTT, via ferrata...). Elle dispose en outre d'un parc de casques suffisant pour répondre aux besoins d'équipement de sa clientèle. Ce parc fait l'objet d'un suivi individuel (fiche de gestion). L'entreprise s'engage à informer et à conseiller par tous moyens ses clients sur les règles de bonne conduite à respecter à ski et en montagne.

QUALITE DU SERVICE DE LOCATION

L'entreprise adhérente s'engage à louer du matériel propre, correctement préparé et réglé dans les règles de l'art. Elle réalise des opérations complémentaires d'entretien si nécessaire.

Elle s'engage à louer des chaussures, des casques et toute protection corporelle séchés et traités avec un produit aseptisant et désodorisant.

L'entreprise adhérente s'engage à proposer au minimum du matériel de location pour les adultes homme et femme, les jeunes et les enfants ainsi que pour les niveaux débutant, confirmé et expert. Ces catégories de matériels sont clairement affichées en magasin.

L'entreprise renouvelle intégralement son parc de location de ski toutes les trois saisons. Cette période est portée à cinq saisons maximum lorsque l'entreprise peut justifier d'un volume de sorties de matériel sensiblement inférieur à la moyenne constatée par la profession.

L'entreprise adhérente s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition (organisation, personnel, informatisation, service...) pour assurer un service efficace et agréable au client quelque soit le moment de la saison ou de la journée.

INFORMATION DU CLIENT

L'entreprise adhérente s'engage à afficher, de manière visible, sur le lieu de location les conditions générales de location du matériel, les tarifs en vigueur et le présent règlement.

Lors du retrait du matériel, elle remet au client une fiche de location comprenant les caractéristiques du matériel loué (catégorie, niveau de réglage des fixations pour les skis, prix, durée de location) ainsi que les conditions générales de location.

Dans le cas où l'entreprise propose une « garantie vol et casse du matériel », elle remet systématiquement au client les conditions d'application de cette garantie avec la fiche et les conditions générales de location.

FORMATION DU PERSONNEL

L'entreprise adhérente s'engage à compter dans l'effectif de chacun de ces magasins ouverts à la clientèle au moins une personne ayant les compétences de « conseiller produit ». Ce « conseiller produit » doit satisfaire à au moins une des trois exigences suivantes :

- être titulaire d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) homologué dans le domaine d'activité concerné (ex : Ski, Cycle...); ou
- avoir effectué un stage qualifiant, par exemple au Centre National Professionnel des Commerces de Sports (CNPC), ou dans une école reconnue par la FPS et pouvoir justifier d'une expérience professionnelle de skiman d'au moins quatre mois à temps complet ; ou

- pouvoir justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine d'activité concernée d'au moins 16 mois à

temps complet.

RESPONSABILITE SOCIALE

L'entreprise adhérente s'engage à appliquer la convention collective nationale du commerce d'articles de sports et équipement de loisirs ainsi que, pour les entreprises saisonnières, l'accord « saisonnier » de décembre 2003 qui prévoit des avantages en matière de rémunération et de logement pour les salariés travaillant dans les entreprises saisonnières de la branche.

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Pour toutes fins de vies du matériel, et lorsque une telle solution lui est accessible, l'entreprise adhérente s'engage à confier son matériel de sports d'hiver usagé à un organisme spécialisé dans le recyclage ou la valorisation de produits à même d'en assurer la fin de vie la plus respectueuse de l'environnement.

En outre, l'entreprise adhérente s'engage à inscrire son activité dans les perspectives d'un développement durable, en adoptant les préconisations du Guide du Magasin Eco-Responsable édité par la FPS.

MISE EN ŒUVRE DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement professionnel est modifié par décision du conseil d'administration de la FPS sur proposition de sa Commission Montagne.

INTERPRÉTATION : la Commission Montagne FPS se prononce par avis sur toute question concernant les conditions d'application du présent règlement professionnel.

RÉCLAMATION : la Commission Montagne FPS émet aussi des recommandations aux entreprises en cas de manquement au règlement professionnel signalé par un consommateur.

Le conseil d'administration de la FPS est seul à disposer d'un pouvoir de sanction.



mathias sport - morzine

L'univers des professionnels des sports de montagne

**c'est aussi un savoir-faire
passionnant à découvrir,
des conseils, des astuces
pour profiter pleinement
de son séjour aux
sports d'hiver.**

AVANT DE PARTIR _____	PAGE 5
SE PROTÉGER DU FROID ET DU SOLEIL EN MONTAGNE _____	PAGE 6-7
SE PROTÉGER EN CAS DE CHUTES ET DE COLLISION _____	PAGE 8
CHOISIR SON MATERIEL DE SKI _____	PAGE 9-13
ACHETER OU LOUER SON MATERIEL ? _____	PAGE 14
RESERVER SON MATERIEL SUR INTERNET EN TOUTE SIMPLICITÉ _____	PAGE 15
PRENDRE SOIN DE SON MATERIEL _____	PAGE 16
LA SECONDE VIE DU MATERIEL USAGE _____	PAGE 17
UNE PROFESSION BIEN STRUCTURÉE _____	PAGE 18



*Enfant du pays par dessus tout, **Gérard Mattis** a le ski et sa station dans la peau ! A 56 ans, il est à la tête de **Mattis Sport à Val d'Isère** en tarentaise, l'un des plus gros magasins de location de ski de France. Le matériel, il s'y connaît, c'est un compétiteur qui aime transmettre sa passion. Il a même une école de ski à son nom...*



***Nadine Bernal**, est gérante du magasin de sport **Atouskigliss** dans la station de **Puy-Saint-Vincent** au cœur du parc des Ecrins (05). Chaque jour à 11h00 précises, Nadine confie son magasin à son équipe et emmène skier quelques clients qui partagent avec elle un moment de convivialité montagnarde...et profitent de ses conseils avisés pour bien s'équiper aux sports d'hiver.*

DEUX PROS POUR NOUS CONSEILLER

AVANT DE PARTIR

BIEN SE PRÉPARER PHYSIQUEMENT AVANT SON SÉJOUR :

La pratique des sports d'hiver sollicite de nombreuses parties du corps. Une préparation physique adaptée est donc conseillée pour minimiser les risques de chutes et permettre de skier plus longtemps.

Pour cela, une pratique sportive régulière tout au long de l'année est le meilleur moyen de se préparer avant son départ aux sports d'hiver. Des activités comme le vélo, le roller, le running ou encore le fitness sont idéales puisqu'elles font travailler les muscles et renforcent l'endurance.

Lorsqu'on ne pratique pas d'activité sportive habituellement,

des exercices simples réalisés quotidiennement au cours du mois qui précède son départ aux sports d'hiver permettent de se préparer :

- sur les courtes distances, privilégier la marche ou le vélo ;
- remplacer l'ascenseur par les escaliers
- une ou deux heures sport les jours de repos (marche, running, vélo...)
- Des séances de flexion/extension des jambes et l'exercice de la chaise sont aussi très utiles.

Enfin, des étirements le matin avant de commencer la journée de ski permettent d'assouplir les muscles et de prévenir la fatigue musculaire et les torsions.

Rubrique réalisée avec les médecins de montagne, plus d'info sur www.mdem.org



« Chaque saison des clients viennent me voir au magasin en me disant :

« c'est incroyable comme on a soif ici ». C'est tout à fait normal. Même s'il fait froid, l'air de la montagne est très sec et lorsqu'on fait du ski, on transpire beaucoup. Il est donc très important de **s'hydrater régulièrement** et de **faire boire les enfants également** !
Ayez toujours une gourde ou une bouteille d'eau sur vous quand vous skiez. »

LA CHECK-LIST DES PROFESSIONNELS DES SPORTS DE MONTAGNE :

Cette liste concerne uniquement les effets spécifiques à une semaine aux sports d'hiver.

Vêtements de sports d'hiver (quantités minimum) :

- 1 veste + pantalon de sports d'hiver
- 1 ensemble ou combinaisons enfants
- 2 pull / laine polaire sports d'hiver
- 2/3 sous-vêtements techniques
- 2 collants et 3 paires de chaussettes de ski
- 1 paire de chaussures après-ski

Accessoires de sports d'hiver :

- gants de ski (avec cordon pour les enfants)
- gants fins (après ski)
- bonnet, tour de cou / cagoule pour les enfants. Bannir les écharpes longues.
- lunettes de soleil (indice 3 minimum) avec cordon
- masque de ski et ses visières et casque de ski
- sac à dos de ski avec ceinture abdominale et sangles de poitrine

Crèmes pour les sports d'hiver

- crème solaire spécial sport d'hiver
- stick à lèvres spécial froid
- crème hydratante visage (après ski)

Alimentation :

- bouteilles d'eau / gourdes - thermos
- barres céréales / gâteaux

Autres :

- Vérifier que la famille est bien assurée pour la pratique des sports d'hiver
- Documents de location/réservation éventuelles (logement, matériel, cours de ski...)
- Jeux de sociétés

Voiture :

- pneus neige et chaînes - lave glace antigel
- raclette à neige/givre - vérifier le bon état de la batterie

Attention aux véhicules diesel : l'hiver dernier, de nombreux propriétaires de véhicules diesel ont été victimes du gel de leur carburant. Pour éviter de faire appel au dépanneur durant son séjour aux sports d'hiver, il vaut mieux prendre conseil auprès de son garagiste et faire le plein de gasoil spécial froid qui résiste jusqu'à -20°C).

SE PROTÉGER DU FROID ET DU SOLEIL EN MONTAGNE

En montagne, les températures s'abaissent d'environ 6 degrés pour une élévation de 1000 mètres tandis que la neige et le vent comptent parmi les charmes des sports d'hiver. Quelque soit le temps en début de journée, mieux vaut prévoir un équipement adapté pour profiter pleinement d'une sortie de ski.

JAMAIS DEUX SANS TROIS (COUCHES)

Les professionnels des sports de montagne recommandent un équipement minimum composé de trois couches. Pour le haut du corps :

- Un **sous-vêtement technique chaud** qui évacue la transpiration (fibre synthétique, laine ou cachemire)
- Une **couche isolante type polaire** qui conserve la chaleur
- Une **couche de protection extérieure résistante**, la veste technique, qui protège contre les intempéries (vent, pluie, neige)

Pour le bas du corps :

- une **paire de chaussettes haute et pas trop épaisse**
- des **caleçons fins si les températures sont vraiment basse** (-10° ou moins)
- un **pantalon ayant les mêmes propriétés de protection que la veste** : coupe-vent, respirant, imperméable et résistant.

« Le critère le plus important, est celui de la respirabilité, c'est-à-dire la capacité du vêtement à évacuer la transpiration. En effet, lorsqu'un équipement n'évacue pas correctement la transpiration, le corps et les vêtements sont mouillés et ensuite le froid s'installe... »

CHOISIR SA MEMBRANE TECHNIQUE AVEC UN PROFESSIONNEL

Gore-Tex, Polartec, Proline, Novadry, Sympatex, Thinsulate... les membranes techniques pour les vêtements de sports d'hiver sont nombreuses et ont toutes leurs spécificités (résistance, chaleur, respirabilité, d'imperméabilité...). Face à cette offre technique large, il est conseillé de prendre le temps d'échanger avec le professionnel sur les caractéristiques techniques d'un vêtement de sports d'hiver...

*« Trop souvent des parents viennent me voir en se plaignant que leur petit a froid dans ses chaussures de ski. Pour éviter ces désagréments, il convient de respecter quelques principes : tout d'abord, **stocker les chaussures dans des locaux tempérés** (appartement). Ensuite être **attentif à ce que l'enfant ne parte pas au ski avec les chaussettes mouillées**. En effet, il arrive parfois que l'enfant pose le pied dans une flaque d'eau ou sur de la neige avant de mettre sa chaussure de ski et dans ce cas là, il aura le pied mouillé tout au long de sa journée de ski. »*

PRENDRE SOIN DES PETITS

Les enfants sont plus sensibles aux intempéries que les adultes et ils n'hésitent pas à se rouler dans la neige ! Pour eux, les professionnels des sports d'hiver recommandent une **tenue chaude, imperméable et surtout respirante** car ils transpirent beaucoup durant leurs activités même s'il fait froid !

Leurs extrémités sont les parties du corps les plus sensibles au froid. L'ensemble **gants – bonnet – tour de cou et les chaussures de neige** doivent être **de qualité** et bien ajustés pour **protéger des infiltrations** (neige, vent...).

La **combinaison de neige** comme la **cagoule** sont deux équipements enfants très pratiques. Ils limitent les risques d'infiltrations de neige et de vent. Les **gants reliés par un cordon** sont également un moyen astucieux pour ne pas les perdre.

Dans tous les cas, il est important de **vérifier régulièrement l'habillement des enfants** (sous-vêtements, gants, écharpe, bonnet...) et de s'assurer qu'ils ont ni trop chaud, ni trop froid, ni humides.



Les magasins de sport de stations de montagne membres de la FPS s'engagent à compter dans leur effectif au moins un conseiller produit aux qualifications professionnelles reconnues pour vous conseiller au mieux dans le choix de votre équipement de ski.

LUNETTES DE SOLEIL

La neige réfléchit 85% des UV dont la quantité d'UV augmente en altitude de 10% tous les 1000 mètres. Des verres solaires adaptés aux conditions de montagne sont donc indispensables pour une protection optimale des yeux. Les professionnels des sports d'hiver recommandent des **lunettes de soleil possédant le marquage CE et de catégorie de protection solaire 3 ou 4** (cette dernière catégorie n'étant pas adaptée et, donc, interdite à la conduite automobile).

LE MASQUE DE SKI : PAS SI ACCESSOIRE...

Le masque de ski est un accessoire indispensable aux sports d'hiver. Il peut être utilisé quelque soit le temps et apporte un véritable **confort en protégeant les yeux du soleil, du vent**. Bien choisi, il doit également améliorer la perception du relief des pistes. D'autre part, l'association casque/masque procure une sensation de sécurité très appréciée. Un masque de ski comporte **une mine de composants techniques** et il ne doit pas être choisi par hasard. Il est conseillé de prendre le temps d'**échanger avec le professionnel pour choisir ce produit**.

A chaque temps sa visière de masque :

Temps ensoleillé	Tout temps	Temps couvert « jour blanc »
Visière de teinte sombre	Visière teinte rouge	Visière de teinte jaune / orange

LE VERRE POLARISANT : le « must » en matière de confort visuel à la montagne

Bien qu'un peu plus cher à l'achat, le confort visuel qu'apporte un verre polarisant est incomparable à celui d'un verre non polarisant. Il **accentue les reliefs, les contrastes et supprime les effets éblouissants** engendrés par la réverbération de la lumière sur la neige et la roche. Les verres polarisants existent en plusieurs teintes.

CRÈME SOLAIRE ET STICK À LÈVRES

Il existe aujourd'hui des crèmes solaires **conçues spécialement pour la montagne et le ski**. Disponibles en haute ou très haute protection (FPS 30, 50 ou 50+), elles protègent également du vent et du froid.

Le stick à lèvres est l'accessoire **incontournable pour éviter d'avoir les lèvres gercées**. En termes de protection solaire, il est soumis aux mêmes catégories que les crèmes solaires.



sport achat hiver 2012

SE PROTÉGER EN CAS DE CHUTE OU DE COLLISION



LE CASQUE, C'EST PAS QUE POUR LES ENFANTS

Même s'il n'est pas obligatoire, le casque est fortement recommandé pour les enfants et aussi les adultes, quelque soit son niveau. Devenu un accessoire de mode à part entière en l'espace de quelques années, le choix du casque s'effectue en fonction du tour de tête et de sa forme.

Attention : Les casques doivent être homologués pour la pratique des sports d'hiver. **Le marquage obligatoire « NF EN 1077 »** permet de vérifier que le casque est bien prévu pour cette activité.

« Avec un casque de ski, on ne porte pas de lunettes, on



porte un masque ! Il y a deux raisons à cela : tout d'abord, les lunettes ne protègent pas du tout le visage et les oreilles du froid. Ensuite, lorsque vous portez des lunettes sous le masque, les oreilles risquent d'être pincées entre l'intérieur du casque et la branche de lunettes. Enfin, sachez qu'en cas de grand froid, il existe des cagoules prévues pour être portées sous le casque pour les adultes et les enfants. »

LA PROTECTION DORSALE SE DÉVELOPPE AVEC LE FREESTYLE

La protection dorsale est une coque plus ou moins rigide qui **protège le dos et la colonne vertébrale** contre les chocs. Il s'agit d'un équipement de protection de plus en plus courant chez les enfants et vivement recommandé pour les pratiquants de disciplines freestyle en snowpark.

La protection dorsale fait partie des accessoires que l'on retrouve couramment en location chez les professionnels des sports de montagne.



Les magasins de sport de stations de montagne membres de la FPS recommandent le port du casque pour tous et disposent d'un parc de casque suffisant pour répondre au besoin d'équipement de leur clientèle. Ces casques font l'objet d'un suivi individuel.

CHOISIR SON MATÉRIEL



LES TYPES DE SKIEUR

Avant de choisir son matériel, mieux vaut **connaître son type de skieur**. Pour cela, des types de skieurs ont été normalisés par les professionnels du ski et les Médecins de Montagne sous l'égide de l'AFNOR, Association Française de Normalisation.

Ces types sont utilisés **pour le choix du matériel et le réglage des fixations de skis**.

Description	Type de skieur
Débutants (moins de 7 jours de ski) et skieurs prudent et évoluant sur des pentes douces à modérées (bleu/verte).	1
Skieurs intermédiaires, non classés dans le Type 1 ou dans le Type 3.	2
Skieurs rapides, agressifs, évoluant sur pentes modérées à raides (rouge/noir).	3

L'EVENTAIL DE SKIS

Les skis ont bien évolués depuis l'apparition des paraboliques au milieu des années 1990. Les skis sont désormais **plus courts et plus large en spatule**.

La dernière évolution, **LE ROCKER**, permet une plus grande liberté de mouvement et déclenche le virage beaucoup plus facilement au bénéfice des apprentis skieurs.

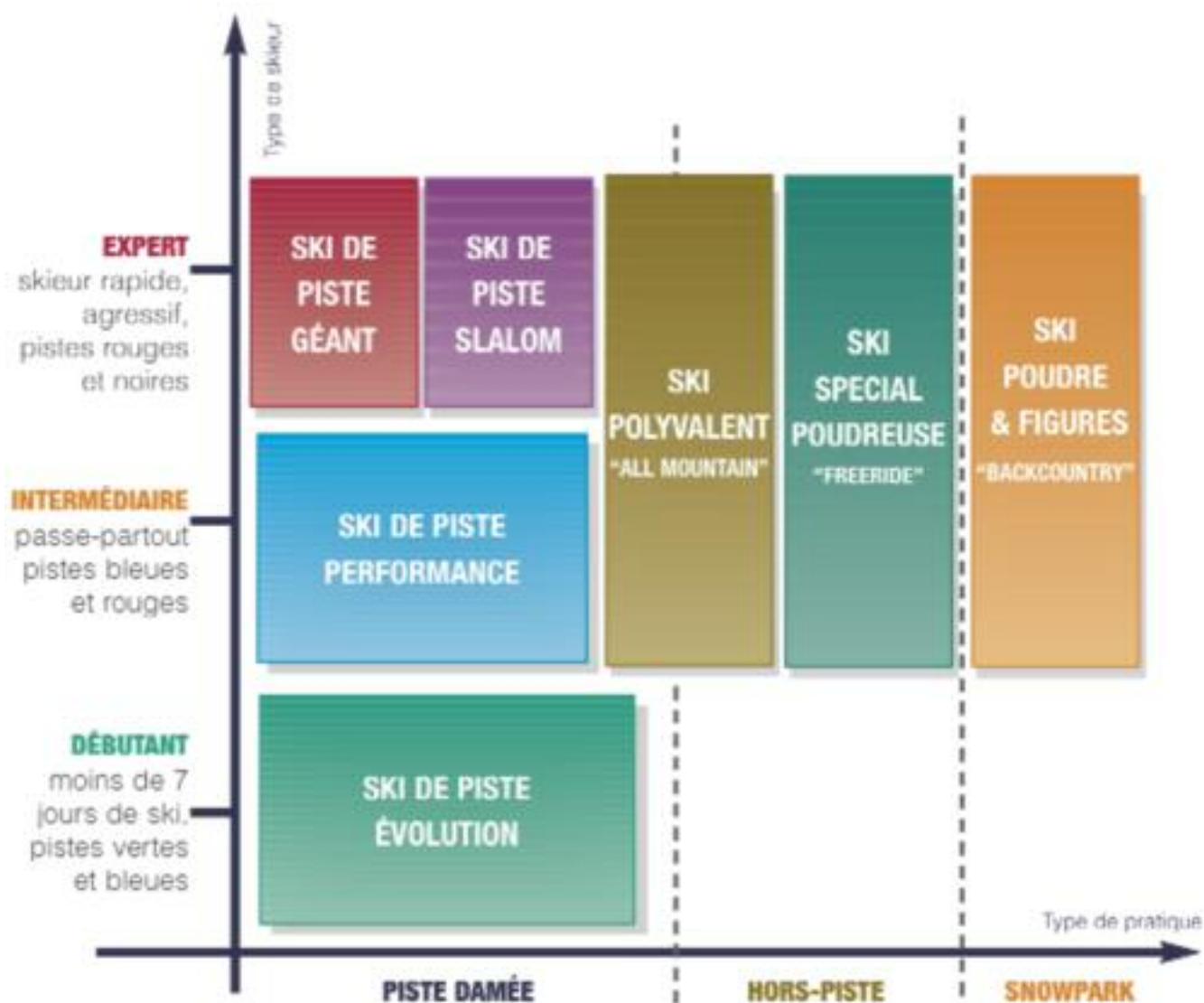
Les professionnels des sports de montagne identifient aujourd'hui une **quinzaine de gammes** de ski différentes bien que chaque marque possède sa propre classification. Pour l'aide au choix de son matériel, les professionnels des sports de montagne proposent une grille simplifiée de l'offre de skis en fonction du type de skieur et du type de pratique (ci-contre).

CHOISIR SA TAILLE DE SKI (grille indicative) :

Type de ski	Evolutif	Performance / Géant	Slalom
Taille du skieur	-10 cm	0 à -5cm	-15 cm
Type de ski	Polyvalent	Freeride	Backcountry
Taille du skieur	0 à -5 cm	0 à +5 cm	0 à -5cm

De nombreux critères peuvent cependant influencer la taille des ski : la recommandation du professionnel, les habitudes du skieur, la gamme et la marques du matériel, le type de station, le type de neige...

GRILLE SIMPLIFIÉE DE L'OFFRE DE SKI EN FONCTION DU TYPE DE SKIEUR ET DE PRATIQUE :



LES PRINCIPALES GAMMES DE SKI :

Le ski de piste : le ski de piste est adapté à une pratique sur piste damée. Il correspond à la majorité des skis que l'on croise aux sports d'hiver actuellement. Cette gamme se décompose en plusieurs sous-catégories : ski évolutif, ski performance, ski de géant (grands virages coupés), ski slalom (petits virages coupés).

Le ski polyvalent (all mountain) : ce

ski convient à une pratique sur piste et hors piste. Sa polyvalence est due à une spatule et à un patin plus larges que ceux du ski de piste afin de faciliter sa maniabilité sur neige poudreuse.

Le ski freeride : Appelés également ski « fat », ce ski dédié à la pratique du ski hors-piste est facilement reconnaissable à sa forme élargie qui lui permet de rester à la surface

de la neige pour une plus grande maniabilité en neige très poudreuse ou irrégulière.

Une nouvelle gamme de ski issue du croisement entre ski freeride et ski freestyle est appelée « **Backcountry** » : ce ski associe la largeur du ski freeride à la double spatule du freestyle pour une pratique propice aux différentes figures (snowpark, big air, half pipe...).



« La confiance en soi est un paramètre très important pour

*l'apprentissage du ski : il faut se lancer dans la pente et oser déclencher le virage. Or, **les spécificités du ski rocker en font un excellent moyen d'apprentissage** car il renforce la confiance en soit du skieur débutant en lui facilitant l'amorce du virage et en pardonnant les petites erreurs qui sont fréquentes au début. »*

« **Les femmes ont également le droit à leurs skis et il n'y a pas que la sérigraphie qui change !**

En effet, l'observation des skieuses a montré qu'elles ont tendances à skier plus en arrière que les hommes. Le centre de gravité des skis femmes est donc légèrement décalé vers l'avant pour compenser leur position ; la talonnière (fixation arrière) est aussi légèrement surélevée pour faciliter l'inclinaison du corps de la skieuse vers l'avant. Ainsi, les skis femme sont plus stables et plus facile à manier pour elles. Enfin, et c'est un point important, ces skis sont également plus légers pour en faciliter le transport ! »



Les magasins de sport de stations de montagne membres de la FPS proposent du matériel pour tous : enfants, jeunes et adultes de tous niveaux.

ski-test pro - hiver 2012

DANS LES CHAUSSURES DE SKI, COMME DANS DES CHAUSSONS...

Les chaussures de ski répondent en premier lieu à une exigence de confort dictée par la morphologie du pied : pied large, pied plat, coup de pied fort, forme du mollet... En l'occurrence, d'énormes progrès ont été faits à ce niveau grâce à **l'apparition du chausson thermo formé**. Celui-ci est ainsi chauffé en machine pour prendre ensuite la forme du pied. Ce véritable moulage du pied que l'on retrouve dans les **services bootfitting** des professionnels des sports de montagne a l'avantage de réduire les cas d'ampoule, de pieds froids ou de crampe. Il est fortement recommandé pour les personnes aux pieds sensibles.

La **coque de la chaussure** s'adapte pour sa part au type de ski pratiqué (chaussure à collier plus ou moins rigide) et depuis peu à la largeur du pied (forme du chausson). Les crochets répondent à un objectif d'enveloppement du pied. Ainsi, une chaussure à 4 crochets sera plus précise qu'une chaussure à 3 crochets.

ASTUCE : La « **position marche** » libère la foulée :

Marcher avec des chaussures de ski n'est pas une chose aisée. C'est la raison pour laquelle, certaines chaussures de ski sont désormais équipées d'une position marche qui libère le collier au niveau de la malléole et facilite la foulée lorsqu'il faut marcher. Attention à ne pas skier dans cette position marche !

“ Contrairement aux idées reçues, la chaussure de ski se choisie à la juste taille du pied. C'est la raison pour laquelle les professionnels utilisent un pédimètre. Certains mesurent également la largeur du pied pour orienter le skieur vers un modèle de chaussure plus ou moins large. “

DES BATONS DE BONNE TAILLE :

Les bâtons de ski ne doivent pas être négligés puisqu'ils contribuent à la stabilité du skieur et à sa régulation d'équilibre. Le poids et la solidité sont les principaux critères de choix des bâtons. Les rondelles quant à elles, évitent au bâton de s'enfoncer dans la neige.

Taille du skieur (cm)		Taille bâtons (cm)
200	+	140
190	200	135
185	190	130
175	185	125
170	175	120
160	170	115
155	160	110
145	155	105
135	145	100
125	135	95
115	125	90
105	115	85
-	105	80

Ex. : Une personne qui mesure 1,80m choisira des bâtons de 125 cm.



ZOOM SUR LE RÉGLAGE DES FIXATIONS DE SKI

Un réglage des fixations de ski adapté est déterminant pour éviter les déchaussements intempesitifs ou au contraire, le blocage des fixations en cas de chute.

Afin d'aider les skieurs à déterminer leur niveau de réglage de fixations de ski, les professionnels des sports de montagne mettent à leur disposition ISO-SKI, une application gratuite disponible sur iPhone et Android.

Cette application permet de définir le niveau de réglage de fixation de ski en quelques clics et de skier en toute sécurité. ISOSKI apporte également des informations pratiques sur la sécurité en montagne, les règles de bonne conduite, le choix du matériel...



Les magasins de sport de stations de montagne membres de la FPS s'engagent à appliquer la norme ISO11088 qui définit les règles de l'art du réglage des fixations de ski.

ISOSKI 2.0
Une application simple, mobile et gratuite pour appliquer la norme ISO 11088 de réglage des fixations de ski et s'informer sur les bonnes pratiques en montagne.

Disponible sur **App Store**

SITE MOBILE ISOSKI: ISOSKI.FR

ISOSKI 2.0 permet en quelques clics de définir le niveau de réglage des fixations de ski en toute sécurité. L'application apporte également des informations pratiques sur la sécurité en montagne, les règles de bonne conduite, le choix du matériel...

La FPS est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir et développer le sport de montagne en France.

LES AUTRES ACTIVITES QUE VOUS RETROUVEZ CHEZ VOTRE PROFESSIONNEL DES SPORTS DE MONTAGNE

Ski nordique, Snowboard, Snowscoot, raquette à neige, luge... en élargissant leur offre d'équipement, les professionnels des sports d'hiver accompagnent la diversification des activités sportives et de loisirs en montagne pour le plus grand plaisir de toute la famille. Des forfaits multi-glisse permettent ainsi de varier les plaisirs durant son séjour dans un budget défini.



snow test pro - hiver 2012

RESERVER SON MATERIEL SUR INTERNET EN TOUTE SIMPLICITE

La réservation du matériel de sports d'hiver sur internet concerne plus de **25% des skieurs français et près de 50% des skieurs anglais**. Si ce mode de réservation se développe rapidement, les professionnels des sports de montagne rappellent quelques conseils avant de se lancer sur la toile.

PRIVILEGIER LES SITES D'ENSEIGNES OU DE PROFESSIONNELS LOCAUX

Il est parfois difficile de s'y retrouver parmi les nombreux sites internet proposant de la réservation de matériel.

Pour éviter les mauvaises surprises (contraintes d'annulation, changement de matériel, mauvais emplacement par rapport au lieu d'hébergement) **les professionnels des sports de montagne recommandent de réserver son matériel directement auprès d'eux ou sur les sites des enseignes présentes en stations** (intersport, Sport2000, Skimium, Ski Republic, Skiset, Twinner). Par ailleurs, ces sites indiquent toujours clairement la **situation géographique des magasins** en station et un large choix de matériel.

Les professionnels développent également leurs **propres sites internet** sur lesquels on peut retrouver une information encore plus approfondie sur **l'histoire, les produits et services du magasin et l'actualité de la station**.

PASSAGE EN MAGASIN OBLIGE

Même lorsque l'on réserve son matériel sur internet, l'essai des chaussures et le réglage du matériel sont obligatoires pour le confort et la sécurité du skieur. Ces **ajustements techniques** s'effectuent **avec un professionnel et en magasin**.

QUELQUES ASTUCES POUR NE PAS PERDRE DE TEMPS

- Sur le site internet de réservation du matériel, remplir intégralement les profils de chaque skieur (poids, taille, âge, type de skieur) permet de gagner du temps sur le réglage du matériel en magasin ;
- Que ce soit à l'arrivée ou au départ du séjour, il vaut mieux se rendre chez le loueur de matériel entre 14h00 et 16h00 pour éviter le pic de fréquentation.

NOUVEAU : certains site de réservation informent sur les périodes d'affluence en magasin.



Le logo du règlement professionnel des magasins de sport de montagne est également visible sur les sites web des professionnels membres de la FPS.

DES SERVICES LOCATION INNOVANTS :

Les loueurs innovent chaque hiver pour simplifier la vie de leurs clients. Parmi les services que l'on retrouve chez les professionnels :

- **La consigne chauffée** qui permet de déposer son matériel au magasin pendant la nuit et évite de le transporter jusqu'à son lieu d'hébergement. Au matin, les chaussures sont sèches et chaudes, prêtes à enfiler !
- **Livraison à domicile** : ce service évite au client de se rendre en magasin. C'est un professionnel qui se déplace au chalet du client avec un choix de matériel adapté !
- **Garde inter-saison** : le professionnel garde les skis entre les saisons et les prépare pour l'arrivée du client !



PRENDRE SOIN DU MATERIEL

PREPARATION SUR MESURE :

Les loueurs disposent d'ateliers de plus en plus performants qui permettent de vraiment personnaliser la préparation du matériel selon le type de ski, la pratique du client et la texture de la neige.

Posséder son propre matériel signifie en prendre soin pour qu'il dure longtemps. Une glisse parfaite et une bonne accroche sur tous les types de neige, voilà les principaux objectifs de l'entretien du matériel.

OPTIMISER LA GLISSE EN FARTANT REGULIEREMENT

LA SEMELLE

Le fart a pour fonction de nourrir la semelle du ski et d'évacuer les fines gouttelettes d'eau produites lors du frottement du ski sur la neige. Pour une glisse idéale, les professionnels des sports de montagne recommandent de farter ses skis régulièrement et au moins **toutes les semaines lorsque l'on skie 4 à 5 heures par jour.**

GESTE RESPONSABLE : Depuis quelques saisons, les professionnels proposent des farts biologiques dépourvus de composants polluants comme le fluor et les solvants sans compromettre à la qualité du fartage pour autant.

AFFUTER LES CARRES

L'affutage des carres assure la « skiabilité » des skis, notamment sur neige dure. Il s'agit d'une **opération délicate**. Il est conseillé de la confier à un professionnel. L'affutage s'effectue **dès que les carres n'accrochent pas assez** sur la neige. Un bon test consiste à passer l'ongle sur l'angle de la carre. S'il ne se raye pas, alors un affutage est nécessaire.

BIEN STOCKER (HORS SAISON)

Entre deux saisons d'hiver, le stockage du matériel doit être soigné :

- Ranger **les skis au sec** (hors housse) et dans un endroit aéré pour éviter l'apparition de rouille sur les parties métalliques ;
- **Farter la semelle sans la racler** pour la protéger et éviter qu'elle ne se dessèche



Les magasins de sport de stations de montagne membres de la FPS s'engagent à louer du matériel propre correctement préparé et réglé dans les règles de l'art.

Ils réalisent des opérations complémentaires d'entretien si nécessaire.

LA DEUXIÈME VIE DU MATERIEL DE LOCATION USAGE



ville d'annecy (74)

A la fin de chaque saison, les professionnels des sports d'hiver renouvellent environ 30% de leur parc de location pour maintenir le niveau de qualité du matériel proposé aux clients. Ils font preuve d'ingéniosité pour que ce matériel usagé soit valorisé le mieux possible et idéalement recyclé.

Voici quelques exemples de seconde vie pour ce matériel inapte à la glisse :

> Solution proposée par Tri-Vallées, société spécialisée dans la gestion des déchets (départements 38,73,74)

En 2011, plus de **300 tonnes de matériel de sports d'hiver usagé** ont été confié par les professionnels des sports d'hiver à la société Tri-vallées.

Tri-Vallées recycle 100% de la ferraille issue du matériel et valorise les composants plastiques en combustible pour cimenterie ;



tri-vallée

> Le ski art déco se développe :

Les professionnels du paysage et de la décoration sont de plus en plus nombreux à récupérer les skis usagés pour en faire des objets de décoration voire des enclos comme au Jardin de l'Europe à Annecy (ci-dessus).



woodstock creation

> Un présentoir en ski usagés pour sensibiliser les clients

La FPS et Mountain riders, une association pour la protection de l'environnement de montagne proposent aux magasins de sport de montagne un **présentoir en bois réalisé à partir de skis anciens pour sensibiliser les vacanciers** aux gestes de tous les jours pour préserver la montagne.



Les magasins de sport de stations de montagne membres de la FPS s'engagent à confier son matériel usagé à un organisme spécialisé dans le recyclage ou la valorisation des produits lorsque cela est possible.

UNE PROFESSION BIEN STRUCTURÉE

LES MAGASINS DE SPORT DE MONTAGNE

On recense autour de **1 400 magasins** de sport implantés en stations de montagnes françaises employant **5000 personnes** pour un chiffre d'affaires total supérieur à **un demi milliard d'euros**.

Excepté quelques groupes familiaux, la plupart de ces établissements sont **des TPE, propriétés de commerçants indépendants**. Plus 80% d'entre eux sont affiliés à un groupement national (skiset, sport 2000, intersport, twinner, skimium) qui leur fournit des services mutualisés (réservation en ligne, achats centralisés, communication...).

La **saison d'hiver** s'étalent sur 3 à 5 mois en moyenne et contribue pour plus de 95% du chiffre d'affaires global de la profession (60% en location de matériel de sports d'hiver / 40% en vente d'articles de sports).

Une majorité d'entreprises ouvre également durant la **saison d'été** (15 juillet au 15 août) pour y développer une activité de vente d'articles de sport, et depuis quelques années, de location de VTT, matériel de randonnée, via ferrata, dynamisées par la pratique des sports de nature et l'ouverture de certaines remontées mécaniques.

C'est ainsi que l'exploitation d'un magasin de sport en station de montagne requiert des **compétences commerciales mais également techniques** pour assurer les prestations liées à l'activité de location et de réparation de matériel en toute sécurité.

Le **Certificat de Qualification Professionnel « conseiller technique glisse »** valide et valorise ces savoir-faire transmis à plus 200 professionnels qui intègrent chaque année le secteur du commerce d'articles de sport en montagne.

LEUR FÉDÉRATION, LA FPS

La **Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs** représente les entreprises spécialisées dans la fabrication et le commerce des articles de sport, le commerce de cycles et les services associés.

Elle rassemble plus de 1 200 entreprises exploitant 2 700 établissements qui emploient 55 000 salariés et réalisent 7 milliards d'euro de chiffre d'affaires. La FPS représente officiellement le secteur spécialisé sport, ses grandes enseignes, ses marques et ses commerces auprès des Pouvoirs Publics, des médias, des institutions, des partenaires et organismes sociaux, des centres de formation et techniques. A ce titre, elle négocie et signe les conventions collectives du secteur.

Grâce à son expertise et sa forte représentativité, la FPS assiste les entreprises adhérentes dans leur quotidien, notamment sur les **aspects réglementaires, normatifs et conventionnels** des métiers représentés. Elle réalise des **études et statistiques économiques** sur les différents marchés du sport, édite des **articles et alimente des revues et des sites internet**.

Elle propose en outre des dispositifs assurantiels et une **assistance des adhérents** en cas de contentieux.

La FPS contribue à l'efficacité des relations commerciales au sein du secteur sport pour une satisfaction optimale des pratiquants et consommateurs. Elle défend des valeurs humanistes et de progrès, oeuvre pour la promotion de la pratique sportive et inscrit son action dans le cadre de la **Stratégie Nationale du Développement Durable et du Sport**.

TRAVAILLER



JOB MONTAGNE.FR

est le premier site d'emploi dédié aux métiers de la montagne. Ce site entièrement gratuit a été créé par la FPS pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises implantées en stations de montagne et à proximité.

SE FORMER



CNPC.FR

Le CNPC est le centre de formation des apprentis de la branche "Commerce sport et loisirs". Chaque année, plus de 2600 personnes intègrent les différentes filières de formation proposées par le CNPC Sport du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) au BAC +3.

ICI

ENGAGEMENT QUALITÉ DU SERVICE LOCATION

2014

Sécurité et hygiène

- réglage des fixations de ski aux normes ;
- port du casque recommandé ;
- séchage et traitement des chaussures et casques au moyen de produits aseptisant et désodorisant

Qualité de service

- large choix de matériel pour satisfaire les besoins de chacun quel que soit le niveau ;
- renouvellement intégral du parc de location toutes les trois saisons (sauf cas particulier) ;
- du personnel compétent aux qualifications reconnues

Information du client

- affichage des catégories de matériel, tarifs et conditions générales de location ;
- remise d'une fiche de location détaillée et des conditions d'application de la garantie «vol et casse» le cas échéant.

Responsabilité sociale

& environnementale

- application de la convention collective et des avantages spécifiques en matière de rémunération et de logement saisonnier ;
- gestion éco-responsable du magasin et recyclage du matériel de location chaque fois que possible...